



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & DNSCE

CSA d'Occitanie du 15 novembre 2023

Le 15 novembre dernier, le CSA avait pour mission principale de voter sur le règlement intérieur du CSAL et des FS de la DI d'Occitanie, soit plus de 10 mois après leur mise en place suite à la réforme des instances.

Le SNAD-CGT a donné lecture de la [déclaration liminaire](#) et le président a ouvert le CSAL avec deux points soumis à vote à l'ordre du jour : l'adoption du règlement intérieur des instances d'Occitanie et l'approbation des PV des CSAL des 30 mai et 9 juin 2023. Mais aussi deux points pour information : le projet de plan de maintien d'activité lors des futurs JO de Paris à l'été 2024 et un point d'information sur l'outil ANACT relatif au télétravail.

Points soumis à vote : Approbation de 2 PV et adoption du règlement intérieur

Après approbation de deux PV à l'unanimité (point 1), le Président du CSA passe au point relatif à l'adoption du règlement intérieur des instances et nous annonce qu'aucun des amendements présentés (pour la plupart par la CGT : [voir le CR des FS](#)) ne sera adopté... c'est dire le niveau du dialogue social en OCCITANIE !

Si le DI accepte finalement quelques-unes de nos demandes, celles purement techniques, il refuse systématiquement de les inclure dans le règlement et se borne à les faire inscrire au PV de séance comme « bonnes pratiques » qu'il s'engage à suivre (notamment délais francs, convocation des suppléants, bordereau récapitulatif, mise en évidence des modifications, date et version des documents transmis).

Le règlement intérieur du CSAL et des FS de la DI d'Occitanie se voit sanctionné d'un vote contre unanime des OS.

Le règlement intérieur entrera tout de même en vigueur tel que voulu par l'administration sans pourtant de reconvoction suite à cette unanimité... C'est beau cette qualité d'écoute !

[Et pour information...](#)

L'organisation prévisionnelle dans le cadre des JOP 2024 :

Aucun éclairage sur les missions des douaniers dans le cadre des JO !

Pas de surprise : la DG n'a pas encore donné ses directives, et les DI sont donc obligés de se caler sur le scénario de zéro Paris-spéciaux entre le 24 juillet et le 11 août.

Il sera donc d'autant plus difficile pour les collègues SURV de prendre leurs congés pendant cette période que leur unité est dépendante de Paris-spé pour tenir un PPF ou doit venir en renfort d'une unité qui tient un PPF !

La CGT indique que l'information sur le dispositif doit impérativement être donnée aux collègues afin de permettre, le plus en amont possible, de s'organiser pendant les périodes estivales, notamment les inscriptions en colonie de vacances ou autres modalités de garde d'enfants en bas âge.

L'expérimentation concernant l'outil ANACT

Celle-ci se déroule depuis début janvier 2023 au sein de différentes structures représentatives de la DI Occitanie pour l'évaluation du télétravail.

Cette expérimentation sous le contrôle du conseiller de prévention de la DI n'est pas encore achevée et aucune décision n'est déjà prise. Toutefois même si la DG ne souhaitait pas poursuivre avec cet outil, le DI indique qu'il est favorable à son maintien localement.

La CGT a regretté que cette expérimentation ait été lancée sans consultation préalable des Formations spécialisées compétentes en matière de TT et que les représentants des personnels n'aient pas été associés au choix des services expérimentateurs. De même, les notes, grilles et outils n'ont pas été communiqués aux élus... Nous avons demandé qu'ils le soient.

La CGT a souligné que les droits des télétravailleurs doivent être respectés tel le droit effectif à la déconnexion.

Questions diverses

Ax-les-Thermes : A la demande de communication du rapport de l'IS sur la BSI d'Ax-les-Thermes, le DI indique ne pas l'avoir encore en sa possession Le rapport d'inspection et que l'enquête administrative n'est pas terminée.

Drônes : expérimentation des drones en Cerdagne (Bourg-Madame et Ax-les-Thermes), le DR de Perpignan indique qu'après divers retards et incidents (et accidents), les drones ont pu participer à la mise en place de dispositifs LCF avec succès.

Tarbes BSE :

- **Relogement** de la BSE de Tarbes. La CGT s'est mobilisée depuis plusieurs années pour le relogement effectif de la brigade (alerte, saisine du préfet de région et RPIE) et a dénoncé que l'administration ait baladé les agents pendant des années sur un projet factice, raison pour laquelle les élus CGT en FS ont fait acter une obligation de résultat en matière de relogement dans le DUERP/PAP 2023.

Le DI affirme qu'il prend la question au sérieux et que trois solutions sont actuellement étudiées (visite de la responsable du bureau FIN 1 / Chefs PLI – Divisionnaire – unité le 10/11)

- un déménagement sur un terrain privé à 600m de l'aéroport avec une construction par un acteur privé livrant une solution « clé en main » que la DG a, à ce stade, refusée car trop chère (demande de diviser par 2 le terrain) ;
- un hangar de la DGAC à proximité immédiate de l'aéroport est également à l'étude, mais se heurte au fait que, d'une part, la DGAC n'est pas gérée par les Domaines, d'autre part, que les réaménagements peuvent être plus onéreux qu'une construction (l'antenne immobilière du ministère sera sollicitée) ;
- En dernière minute, un terrain appartenant à la DGfip est apparu dans le paysage et le PLI est en train d'étudier cette solution.

En résumé rien n'est fait et les collègues vont devoir encore patienter... Espérons qu'on ne leur négotera pas les crédits car le relogement est une nécessité impérieuse et que l'administration, quand elle le

souhaite, peut disposer de moyens conséquents (le budget de construction de la brigade de Beauvais évoquée en séance est de 2,5 millions d'euros).

- **Rétroactivité de l'ISA** pour les agents : La CGT est depuis 2021 intervenue en soutien des collègues et chef d'unité pour rétablir le taux d'ISA auquel avaient droit les collègues depuis que, suite au nouvel arrêté préfectoral modifiant les horaires et modalités d'ouverture de l'aéroport, les services longs avaient été supprimés. Après de longs attermolements qui ont privé les collègues de la révision qui leur était due pendant de nombreux mois, celle-ci est intervenue sans effet rétroactif. Le DI a confirmé que la régularisation ne serait que pour l'avenir. Nous avons dénoncé l'injustice que constitue cette décision de non-rétroactivité au motif que subsisteraient encore quelques services longs, très minoritaires, depuis 2019.
- **Effectifs** : Nous sommes revenus sur les effectifs notoirement insuffisants de cette brigade. Malgré l'accroissement de l'activité de l'aéroport, le rétablissement des contrôles en frontière, la plus grande complexité de la mission migratoire, les effectifs de cette unité sont moindres qu'ils ne l'étaient il y a 12 ans ! C'est, selon nous, l'origine des problèmes dans cette unité. Nous l'avons rappelé avec force.

Résidences peu attractives : La DG envisage d'intégrer Bourg Madame BSI, Ax-les Thermes BSI et Gaud BSI dans la liste des postes peu attractifs (voir [Annexe VIII des LDG](#)). Cela devrait être acté pour les prochaines LDG qui seront publiées au titre de 2024 après consultation du CSAR. Il n'est donc pas acté que cette bonification sera effective lors de la prochaine campagne de mobilité.

Conventionnement de psychologues du travail externes : le DI n'y est pas favorable, indiquant que la DI possède déjà un psychologue du travail et la possibilité d'avoir recours aux psychologues cliniciens de la Police en cas de troubles graves.

Un simple référencement sera possible.

La CGT est inquiète au regard des événements survenus dans énormément de services qui nécessitent de plus en plus une expertise tant en ce qui concerne les psychologues du travail que les psychologues cliniciens.

La psychologue de la Direction est déjà trop sollicitée pour pouvoir répondre aux situations qui se dégradent de plus en plus au sein de notre administration et plus particulièrement au sein de notre Direction.

Missions dans le cadre de l'axe stratégique « garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique » : le DI indique que les effectifs dédiés sont sanctuarisés et que la cartographie n'est pas encore finalisée.

La CGT exprime son inquiétude face au retard pris par l'exercice des nouvelles missions et demande la cartographie des entrepôts entrant dans ce champ.

La CGT restera vigilante sur la pérennité des effectifs à Nîmes et Portet-sur-Garonne ?

Développement de diverses applications informatiques (Delta I/E, ICS2, PNTS) : - Développement de diverses applications informatiques (Delta I/E, ICS2, PNTS).

Pas d'information supplémentaire apportée par le DI, un calendrier devrait être adressé aux services.

La CGT condamne le manque de considération de la Direction Générale sur le travail fourni par les RI, PAE et PGP dans ce cadre

En effet, comme toujours, les services sont appelés à travailler dans l'urgence, puis... plus rien !!

Les services ne sont informés de l'arrêt des travaux que par un simple mail ! Sans aucune explication !!!

Nous demandons que l'information, que le DI nous avoue ne pas avoir, soit délivrée au service, et que cela soit piloté !

Résultats de l'observatoire interne : La CGT demande communication des résultats pour la DI Occitanie. Le DI déclare que ça ne pose pas de difficulté et que cela sera fait dès obtention des résultats.

Pourquoi attendre qu'on le demande alors que cela serait une bonne base de travail !

Ce n'est pas comme si tout aller bien au sein de notre DI !

Fermeture du bureau de Port-la-Nouvelle : Transfert du Paris Spé. En poste à Port-la-Nouvelle vers le bureau de Perpignan, en même temps que son activité de remboursement de TICPE Taxi. Le DR de Perpignan indique que l'agent viendra avec le minimum de dossier papier et que le restant sera conservé à PLN. Toutes les questions d'ordre immobilier/archivage seront abordées directement avec l'encadrement du bureau de Perpignan.

Ce n'est pas comme si les mesures d'organisation et de fonctionnement ne relevaient pas de la consultation préalable du CSA... Bien sûr, la CGT exigera que ce point soit discuté en CSA !

Mission « sécurité alimentaire » du bureau de Perpignan : Le collègue DGCCRF détaché pour assurer la mission Sécurité Alimentaire de la DR de Perpignan souhaite réintégrer son administration d'origine. Le DI comme le DR espèrent le convaincre de rester au sein de la Douane. Toutefois le DR n'est pas inquiet en cas de départ du collègue ex/futur « fraude », les collègues du bureau de Perpignan sont « très bons ».

La CGT exigera un état des lieux sur la mission au sein de la DI

Les CSA c'est quoi ?

Les CSA remplacent les comités techniques (CT) après 11 ans de fonctionnement de ces derniers. C'est normal, les représentants du personnel commençaient à bien connaître le fonctionnement de l'instance et à tenir un peu trop tête à l'administration... Il était temps que ça change !

Évidemment, pas dans le bon sens : bien des consultations des CT qui étaient obligatoires deviennent facultatives... Toutefois, un certain nombre de questions doivent obligatoirement être présentées en CSA sous peine d'illégalité de la décision prise si elle entre dans ce champ de compétence. Celles-ci sont détaillées à l'article 48 du [décret 2020-1427](#). Au plan local cela concerne :

- Les projets de texte réglementaire (soit, au niveau local, les notes de service et instructions diverses) relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services (1°) ;
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service (8°) ;

Toutes les infos : <https://www.cgtdouanes.fr/le-syndicat/droits-syndicaux-dialogue-social/article/guide-relatif-aux-comites-sociaux-d-administration-et-aux-formations>

Les représentants CGT présents que vous pouvez contacter à propos de ce CR...

Frédérique Tuffery - Julien Estrampes - Agnès Petit-Ragaru

La date originellement prévue pour le 5ème CSAL le 7 décembre n'a pas été maintenue.

Agenda social mis en ligne à la demande de la CGT à cette adresse :
https://intranet.douane/sites/default/files/2023-11/Calendrier%20pr%C3%A9visionnel%20agenda%20social%20S2%202023_note%203001656%20du%2022112023.pdf

Faites-nous part de vos remarques et questions ! Nous saurons les poser pour avoir des réponses !

Les élus au CSAL de la DI d'Occitanie : Vos représentants CGT

Titulaires	Suppléants
Frédérique Tuffery	Agnès Petit-Ragaru
Nicolas Cabdeboscq	Jean-Christophe Albrich
Julien Estrampes	Sandrine Bouillot

[Lien vers la page ➡ Syndicat National des Agents des Douanes CGT Occitanie](#)